



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35128

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son secrétariat d'état pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), qui assure l'ensemble de la gestion des personnels (fonctionnaires, contractuels et vacataires) et notamment la gestion des agents en poste au sein de la délégation interministérielle à la ville. La politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées appliquée au sein de ce secrétariat d'État est donc la même que celle définie pour le MEEDDAT. Ainsi elle s'est concrétisée par l'accessibilité et l'emploi des personnes en situation de handicap. Concernant l'accessibilité, ce sujet a non seulement fait l'objet de propositions récentes dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement mais, aussi l'ensemble des services du MEEDDAT intervenant sous son autorité ainsi que sous celle du ministère du logement et de la ville sont déjà engagés pour répondre à leurs obligations de mise en accessibilité des bâtiments. La politique de gestion des ressources humaines du MEEDDAT a très fortement intégré l'exigence d'amélioration de l'emploi des travailleurs handicapés. C'est pourquoi le ministère, dans son ensemble, entend mettre en place les actions nécessaires au respect du devoir de solidarité nationale et à l'obligation légale d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés dans les plus brefs délais. Il doit également garantir les conditions d'insertion des agents en situation de handicap recrutés. Le plan triennal ministériel 2009-2011 pour le recrutement, l'insertion, le reclassement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en cours de préparation, doit conforter cette mobilisation de l'ensemble des services du MEEDDAT en faveur de l'emploi de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35128

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9697

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2383